

Loi immigration : un naufrage qui doit nous alerter.

Le 25 janvier 2024, le Conseil Constitutionnel a censuré à plus des 2/3 cette loi immigration dont les dispositions suivantes :

- L'exigence d'une durée de séjour régulier imposée aux étrangers pour l'obtention de certaines allocations dont les APL,
- Le durcissement du regroupement familial,
- La restriction sur l'accès au séjour des étrangers malades,
- Le rétablissement du délit de séjour,
- Le conditionnement d'accès à la nationalité française des jeunes nés en France de parents étrangers,
- La prise d'empreinte sans consentement d'un étranger clandestin,
- Le conditionnement de l'hébergement.

Comment nos représentants ont pu voter un texte aussi éloigné de notre histoire et de nos valeurs d'égalité, de liberté, et de fraternité ?

Même si l'on peut dans un premier temps être soulagé d'avoir évité le pire et se dire que fort heureusement nos institutions fonctionnent et ont permis d'éviter le pire. Cet évènement nous a aussi fait prendre conscience brutalement que nos droits fondamentaux et valeurs peuvent être remis en cause et qu'il faut continuer à se battre pour les préserver.

Pour l'URIF/CSF ce projet de loi est incompréhensible ! Que craignaient exactement nos législateurs ? Que les immigrés et étrangers qui sont en France, viennent dans l'unique but de profiter de notre système et piller nos richesses ?

N'oublions pas que le déracinement est une violence. Les personnes qui quittent leur terre natale parfois au péril de leur vie (les exemples dans l'actualités sont bien trop nombreux) ne le font pas pour abuser d'un système de moins en moins « généreux » mais par NECESSITE, pour fuir la guerre, la misère, la faim et protéger leur famille !!!

N'y avait-il pas plus urgent ? Nous subissons depuis quelques années une crise à tous les niveaux. L'inflation a eu pour conséquence de faire augmenter le coût de l'alimentation, de l'énergie et des loyers obligeant des familles à ne plus manger à leur faim et ne plus se chauffer correctement. Nous connaissons également une dégradation manifeste de nos services publics. Les enseignants, le personnel soignant ne cessent de nous alerter. Et aujourd'hui les agriculteurs sont à bout de souffle.

Notre gouvernement ne devrait-il pas se pencher sur ces dossiers d'importance plutôt que de cibler les étrangers et immigrés qui participent, ne le négligeons pas, à la production des richesses de ce pays ?

Pour conclure, notre parlement et notre gouvernement devrait toujours relire notre déclaration des droits de l'homme et du citoyen si chère au peuple français avant de proposer une loi.

URIF - CSF

53, rue Riquet 75019 Paris

www.la-csf.org mail : urifcsf@la-csf.org

POUR RAPPEL :

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but que toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. »

URIF - CSF

53, rue Riquet 75019 Paris

www.la-csf.org mail : urifcsf@la-csf.org